

COMMISSION ETHIQUE ET TRANSPARENCE

Réunion du 14 MAI 2018 - 17 h 30

Relevé de décisions

1) Remplacements de Mme MAUGUIEN-SICARD et de Mme DELLA GIACOMO :

Mme COUSSOT évoque la démission de Mme MAUGUIEN-SICARD et indique que Mme GENTIL a été désignée pour la remplacer au sein de la Commission Ethique et Transparence. S'agissant du remplacement de Mme DELLA GIACOMO, la CET s'est rapprochée de Vincent Léonie, président du groupe « aimons limoges » à ce sujet, lequel lui a assuré qu'il allait faire le nécessaire.

2) Approbation du compte-rendu détaillé et du relevé de décisions de la réunion du 26 février 2018 :

La CET adopte, à l'unanimité, le compte-rendu détaillé et le relevé de décisions de la réunion du 26 février 2018.

3) Présence d'un membre de la CET en Commission des Finances :

Compte tenu des éléments développés et face au souhait de la CET de réitérer sa demande, M. le Maire, par un courrier écrit dont elle donne lecture, a indiqué qu'il acceptait qu'un observateur de la CET assiste désormais à la commission des Finances, cette disposition prenant effet dès la préparation du conseil municipal du mois de juin prochain. Le règlement intérieur de la CET ne prévoit plus actuellement qu'un de ses membres assiste à la Commission des Finances. L'actualisation se fera ultérieurement, le courrier du Maire étant déjà une autorisation écrite. La commission décide alors de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant, cette configuration permettant, par ailleurs, de garantir une meilleure présence aux réunions..

4) Commission spécialisée relative au soutien aux associations :

La commission spécialisée relative au soutien aux associations, dont l'accès doit être ouvert aux citoyens membres de la CET, ne se réunit plus.

Une démarche sera prochainement initiée auprès des services de la Ville en vue de réunir prochainement cette instance. Il appartient cependant au Président de cette commission de prendre l'initiative d'informer le Maire de ses disponibilités en vue de la programmation d'une réunion, ce qui initiera le processus de convocation.

Cette commission pourra se livrer à un travail d'agrégat permettant de produire un document de synthèse et retracer l'évolution de l'aide de la Ville aux associations sur les dernières années.

A l'issue de la discussion, il est convenu que la CET adressera un courrier à M. le Maire, demandant que la commission spécialisée de soutien aux associations se réunisse à nouveau et que celle-ci puisse également accéder aux documents d'information nécessaires à l'exercice de ses missions.

5) Missions de la CET :

- Dépenses de communication de la Ville :

Après avoir pris contact avec le Directeur de la Communication, la CET a transmis les coordonnées de ce dernier au membre missionné en la matière par la CET.

- Documents relatifs aux avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) :

Un membre de la CET rencontrera à cet effet, dans les prochains jours, Mme BARDET, responsable de la communication des actes administratifs et qu'à cette occasion il sollicitera également auprès d'elle des précisions concernant les personnes à contacter pour vérifier les autres points relevant de sa mission et consistant à vérifier la publicité de certaines informations.

6) Bilan ANTICOR :

Un bilan a été produit par l'association ANTICOR au niveau national concernant les CET et plus largement les actions relatives à l'Éthique et à la Transparence, qu'il avait évoqué lors de la précédente réunion. Il ressort de ce bilan que la Ville de Limoges a été gratifiée d'un « feu vert », pour différents motifs dont elle donne lecture, qui manifestent des efforts « continus et visibles » et ont été considérés comme maintenant la collectivité digne du prix éthique décerné en 2015.

Il est toutefois regrettable que la CET de Limoges n'ait pas été contacté lors de la réalisation de ce bilan.

7) Déclarations d'intérêts des élus :

- Coffre :

Renseignements pris suite aux différentes interrogations survenues lors de la précédente réunion, il s'avère que le coffre contenant les déclarations d'intérêts des élus est situé dans le bureau de M. BOMBARDIER, ce dernier en détenant seul la clé. Cela ne convient pas à la CET en raison du caractère politique de la fonction de M. Bombardier, directeur de cabinet du maire de Limoges.

Il est convenu que la CET sollicitera auprès de l'administration la mise à disposition d'un coffre destiné à accueillir les déclarations d'intérêts, lequel sera entreposé dans le bureau d'un directeur administratif et dont seule Mme COUSSOT détiendra la clé.

- Liste des élus ayant remis leur déclaration d'intérêts :

Au vu de la liste correspondante, telle que celle-ci a été soumise à sa signature, 30 personnes ont remis leur déclaration d'intérêts à la CET. Suite à la décision dernière de la CET, de mettre en ligne sur le site internet de la Ville, dans la rubrique qui lui est dévolue, la liste des élus ayant remis ce document, M. BOMBARDIER a indiqué souhaiter procéder préalablement à une nouvelle relance auprès des conseillers municipaux n'ayant pas fourni leur déclaration.

A l'issue de la discussion, il est convenu que la CET procédera à une ultime relance auprès des élus n'ayant pas fourni ce document, en leur précisant, après s'être assurée de la réponse favorable de l'administration sur ce point, que ces déclarations seront conservées dans un coffre entreposé dans le bureau d'un directeur administratif et dont elle détiendra seule la clé.

8) Communication :

Il paraîtrait intéressant d'envisager la parution d'un article consacré à la CET dans le journal municipal et précise avoir évoqué cette possibilité avec le directeur de la communication, lequel a donné son accord de principe à cette démarche, sollicitant toutefois des éléments à ce sujet. Aussi conviendrait-il que plusieurs membres de la CET fournissent des éléments écrits au journaliste de la Ville.

.Il sera, par ailleurs, également envisagé de programmer une conférence de presse à la rentrée.

9) Questions diverses :

Des membres s'interrogent sur le rôle qu'ils doivent jouer lorsqu'ils représentent la CET dans des commissions. Il s'agit pour la CET de s'assurer du bon fonctionnement de cette instance par la présence de son représentant à ses réunions.

La date et l'horaire de la prochaine réunion de la CET sont fixés au **lundi 10 septembre 2018, à 17 h 30.**